

Réforme des retraites : une nouvelle rencontre avec Jean-Paul Delevoye

Mercredi 16 octobre, Laurent Escure, Secrétaire général et Dominique Corona, Secrétaire général adjoint ont rencontré le Haut-Commissaire aux Retraites. Cette nouvelle rencontre avait pour objectif de regarder, dans le cadre de la mise en place d'un système universel de retraite, les conditions d'entrée en vigueur et les transitions.

Le Haut-Commissaire a rappelé, qu'au plus tôt, la génération 1963 (génération qui aura 62 ans en 2025) serait la première à être concernée par la mise en place du régime universel.

Le HCRR a aussi indiqué que cette première génération serait adaptée au regard des conditions actuelles d'ouverture des droits dans certains régimes spécifiques, ou pour les services actifs. Ainsi, par exemple si l'ouverture des droits est de 57 ans, alors la première génération concernée au 1^{er} janvier 2025 sera la génération 1968.

Le HCRR a réaffirmé son opposition forte à appliquer la réforme aux nouveaux entrants sur le marché du travail.

Pour l'UNSA, un seul mot d'ordre : qu'il n'y ait pas de puni de la réforme.

À ce titre, nous avons réitéré notre demande de voir les 10 ou 15 premières générations de l'ensemble des régimes être peu ou pas impactées négativement par la réforme.

En ce qui concerne les régimes spécifiques, l'UNSA a renouvelé sa demande que les transitions soient adaptées pour que le contrat social de ces salarié·e·s soit garanti.

Ainsi, pour notre Union, il est à présent indispensable que les concertations dans les secteurs les plus impactés par cette réforme puissent s'ouvrir et que de véritables propositions, en particulier sur les carrières de leurs agents et salariés, soient proposées.

La prise en compte des droits passés aura une importance capitale. Nous avons rappelé au Haut-Commissaire, que, pour l'UNSA, il est indispensable que 100 % des droits acquis soient garantis à chaque assuré social lors du passage au régime universel.

Cette réunion a été aussi l'occasion de faire un point sur les règles d'indexation des droits tout au long de la carrière. Pour le HCRR la règle doit être une indexation sur l'évolution des salaires. Le passage d'une indexation de l'inflation à l'évolution des salaires devra faire l'objet d'une transition négociée.

Cette proposition répond à une vieille revendication de l'UNSA, elle va donc dans le bon sens.

Jean-Paul Delevoye, nous a aussi indiqué qu'il était favorable à l'instauration d'une règle d'or interdisant la baisse de la valeur du point. Pour l'UNSA c'est bien sûr une condition sine qua non.

Conseil Commun de la Fonction Publique : un dialogue social toujours aussi peu efficient !

Le CCFP du 17 octobre a montré toutes les limites du dialogue social actuel dans la fonction publique. L'UNSA Fonction Publique, dans son intervention liminaire, a rappelé au gouvernement son exigence d'amélioration des rémunérations des agents publics dans le cadre de l'étude du budget 2020 et a dénoncé la faiblesse du budget pour les hôpitaux publics.

5 projets de décrets étudiés, plus de 9 heures de débat autour des propositions des organisations syndicales, 74 amendements déposés par l'UNSA Fonction Publique, 2 votes favorables de l'UNSA pour le décret permettant des nominations équilibrées sur les emplois fonctionnels et pour la prise en compte des parcours

des fonctionnaires exerçant au niveau européen, **un vote en abstention** sur le CPF (Compte personnel de formation), **deux votes en opposition** sur le texte régissant les CAP, établissant les nouvelles lignes de direction qui régiront le fonctionnement et le quotidien des agents publics et sur le texte organisant le recrutement d'agents contractuels.

Peut-on parler d'amélioration du dialogue social ?

Oui si la réponse se mesurait uniquement en nombre d'heures de réunion.

Non, si l'on retient comme indicateur l'écart entre le nombre d'amendements déposés et le nombre d'amendements retenus. Le gouvernement a rejeté des propositions plus protectrices des droits des agents dans le cadre de la mise en œuvre de sa loi de transformation de la fonction publique.

Ce texte va même au-delà de la loi en limitant le champ d'intervention des CAP à l'étude des demandes des agents refusées par leur administration. Dans le même temps, il ne renforce ni l'existence ni le rôle du conseiller syndical obtenu lors du CCFP du 15 mars.

Ainsi, il refuse l'instauration de groupes de travail obligatoire sur l'étude des impacts des lignes directrices de gestion ou de fixer des règles de révision de ces mêmes lignes directrices de gestion qui pourtant vont régir le quotidien et la carrière des agents publics.

Ainsi, toujours, il refuse de rendre obligatoire la réponse écrite à un fonctionnaire candidat non retenu sur un poste tandis que ce même poste pourra être proposé à une personne sous contrat.

Les réalités dissimulées sous un vocable technocratique sont loin d'être une amélioration. Le droit souple instauré dans ces procédures est fondé sur l'idée de laisser des marges de manœuvre aux différents responsables des ressources humaines. Cette évolution, aurait pu s'entendre dans un but de favoriser la transparence sur les modes de gestion mais elle s'avère plutôt comme un amoindrissement des garanties des droits des agents.

La tâche quotidienne des représentants syndicaux va, elle, singulièrement s'alourdir pour porter les dossiers d'agents publics rendus plus vulnérables et pour les défendre.

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?Conseil-Commun-de-la-Fonction-Publique-un-dialogue-social-toujours-peu>

Colloque « Prendre en charge la santé au travail, un enjeu pour les syndicats »

L'UNSA et le Groupe AESIO organisent un colloque sur la santé au travail le 26 novembre 2019 à Bagnolet.

Au programme de cette journée animée par François Desriaux, Rédacteur en chef de « Santé et Travail » :

9H : Accueil

9H30 : Ouverture par Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA et Patrick Brothier, Président du groupe AESIO.

10H : Table ronde n° 1 "Santé au travail en France et en Europe, état des lieux"

avec la participation de Nadja Salson (EPSU), Rémi Bourguignon (Maître de conférence à l'IAE), Anne-Marie Nicot (Chargée de mission à l'ANACT), un intervenant de l'ETUI (sous réserve).

11H30 : Table ronde n°2 "La nouvelle donne du dialogue social"

avec la participation de Laetitia Bresson (UNSA banque populaire), Nadia Zenaf (UNSA ETAM), David Cluzeau (Vice-président de l'UDES et branche animation), Ludovic Palisson (UNSA Fonction Publique), François Gouzy (Directeur commercial branches AESIO).

14H30 : Table ronde n° 3 "Et demain ? Travailler ensemble autrement"

avec la participation de David Clair (Directeur général de la CRAMIF), Annick Fayard (Conseillère nationale en charge de la qualité de vie au travail), Sophie Thiéry (Directrice de l'engagement sociétal AESIO), un intervenant des services de santé au travail (sous réserve).

16H30 : Conclusion Dominique Corona, Secrétaire général Adjoint de l'UNSA.

Inscription obligatoire en allant sur :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2019-11024&year=2019>



La CNCDH adopte un avis sur le projet de traité sur les sociétés transnationales et les autres entreprises, et les droits de l'Homme

L'Avis sur le projet d'instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme a été adopté lors de l'Assemblée plénière de la CNCDH (Commission nationale consultative sur les droits de l'Homme) du 15 octobre 2019, à l'unanimité.

L'UNSA y était représentée par Émilie Trigo, Secrétaire nationale.

Engagée de longue date sur la thématique « Entreprises et droits de l'Homme », la Commission nationale consultative des droits de l'Homme suit de près les travaux menés depuis cinq ans par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour élaborer un « instrument international juridiquement contraignant » dans ce domaine. Elle a examiné la version révisée du projet d'instrument, dans le fil de sa déclaration du 2 octobre 2018 sur la version dite « zéro ».

La Commission salue l'élargissement du champ d'application de l'instrument à toutes les activités des entreprises, au-delà des seules activités transnationales. Elle se félicite de la référence expresse aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises (Principes Ruggie), ainsi qu'aux instruments internationaux des droits de l'Homme afin d'assurer la cohérence du droit international.

Elle note les améliorations apportées aux dispositions ayant trait aux différentes formes de responsabilité, mais souligne l'importance de distinguer davantage les responsabilités civile, administrative et pénale.

Elle salue le rôle central accordé au devoir de vigilance, mais considère comme essentiel de mieux combiner la prévention et la réparation.

En outre, malgré des avancées certaines, d'importantes lacunes subsistent, signalées dans le présent avis. La CNCDH recommande que la France, en lien avec ses partenaires européens, joue un rôle moteur lors de la cinquième session du groupe de travail intergouvernemental.

L'UNSA a participé à une conférence européenne sur les (bonnes) pratiques syndicales en matière de lutte contre les discriminations

Jeudi 17 octobre 2019, à Bruxelles, s'est tenue une conférence organisée par la Commission européenne portant sur les (bonnes) pratiques syndicales en matière de lutte contre les discriminations. A cette occasion, l'UNSA était représentée par Émilie Trigo, Secrétaire nationale, et Nicolas Gougain.

Introduite par Tiina Astola, Directrice générale « Justice et Consommateurs » de la Commission européenne, cette conférence a permis de mettre en lumière plusieurs actions menées par des syndicats européens, en matière de lutte contre les discriminations.

« Création d'un département égalité » par la Fédération des Syndicats de l'enseignement de Roumanie (FSLI), projet « protéger la diversité des croyances » par le syndicat belge CSC, « bureau pour les nouveaux droits » pour la CGIL italienne ou encore formation à l'égalité au Danemark (syndicat FIU), autant de cas concrets qui ont permis de découvrir les diverses pratiques menées en Europe, par les syndicats militant pour plus d'égalité et contre toutes les formes de discriminations.

Pour l'UNSA, cela avait été l'occasion de présenter à la Commission européenne le travail mené autour des questions de luttes contre les discriminations LGBT+ et la formation mise en place auprès des militants et adhérents de l'UNSA.

L'UNSA a participé aux 7^{èmes} rencontres du dialogue social à Suresnes

Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA, était l'intervenant d'une table ronde sur le thème :

"De la colère à la violence, le dialogue social comme solution ?" .

Cet événement organisé par la ville de Suresnes sous le haut patronage du bureau de l'OIT pour la France et le Global Deal s'est déroulé le 17 octobre.

La journée qui avait pour thème "Dialogue et syndicats en panne : un danger pour la démocratie et l'économie" a réuni plus de 700 participants.

« Jeunes syndicalistes et migrants » : une formation de la CES

Le Comité jeunes de la Confédération européenne des syndicats organise une formation

"Jeunes syndicalistes et migrants : apprentissage mutuel pour garantir les droits fondamentaux" du 11 au 15 novembre 2019 à Strasbourg.
Cette formation se déroulera intégralement en anglais.

Tous les jeunes de moins de 30 ans intéressés sont vivement invités à s'inscrire sur ce lien d'ici au 23 octobre : <https://tinyurl.com/yywqr6yz>

Les objectifs spécifiques de cette formation sont les suivants :

- Encourager les syndicats et leurs groupes de jeunes à intégrer les jeunes migrants/réfugiés dans leurs activités et leur processus de prise de décision,
- Explorer et documenter les meilleures pratiques en matière de participation des jeunes réfugiés aux syndicats dans l'ensemble du CdE,
- Promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme et les droits des minorités dans le travail des syndicats,
- Soutenir l'intégration des jeunes migrants/réfugiés sur le marché du travail et leur participation globale,
- Explorer les effets de l'emploi précaire sur les jeunes travailleurs migrants/réfugiés.

Congrès du syndicat UNSA UPCASSE

Le congrès de l'UNSA-UPCASSE, premier syndicat des attachés de l'administration du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), s'est tenu à Marseille les 17 et 18 octobre.

Luc Farré a représenté l'UNSA et l'UNSA Fonction publique. Le congrès a élu Frédéric Davrainville comme nouveau Secrétaire général.

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/>

Congrès du SIEN UNSA

Le congrès du SIEN UNSA, des inspecteurs de l'Éducation nationale s'est déroulé à Paris les 15,16 et 17 octobre. L'UNSA était représentée par Luc Farré.

Par ailleurs, le congrès a accueilli le Ministre de l'Éducation nationale.

<https://sien-uns-education.org/>